

# Nette progression de FO à France Télécom !

**Près de 11 000 collègues de France Télécom Orange ont apporté leurs suffrages aux listes présentées par Force Ouvrière lors des élections professionnelles du 22 novembre 2011.**

Avec plus de 14 % des voix, FO progresse de 1,8 point en pourcentage général et augmente sensiblement son influence à France Télécom par rapport au scrutin de 2009. Ce bon résultat intervient après les excellents scores enregistrés par FO à La Poste, et dans la Fonction publique. FO devient d'ailleurs le premier syndicat dans la Fonction publique d'État. Force Ouvrière tient à remercier tous les électeurs, le taux de participation s'élevant à 74 %. Force Ouvrière tiendra ses engagements, avec des élus au service de tous les collègues et des militants à leur écoute. En particulier,

partout où FO COM est en position de peser sur les décisions, il sera possible de profiter d'Activités sociales et culturelles (ASC) librement choisies. FO COM a mené une campagne de proximité et d'écoute, au plus près des préoccupations des personnels de France Télécom Orange. Notre positionnement a toujours été clair : revendiquer, négocier, agir ! Les accords constructifs comme l'accord sur le handicap, nous les avons portés et signés ! Au contraire, nous avons dénoncé les accords « coquilles vides » comme les accords « Stress ». ♦



## Jean-Claude Mailly soutient la campagne FO COM

Le Secrétaire général de Force Ouvrière a été accueilli chaleureusement dans un centre d'appels parisien de FT. Dans son intervention, Jean-Claude Mailly a souligné le fait que ce ne sont plus les peuples qui choisissent, par ces temps de crise, leurs dirigeants mais les marchés financiers. Notre république sociale et ses 3 piliers sont en danger. La RGPP\* mine le service public. Les régimes de protection sociale se délabrent. Même les conventions collectives nationales sont remises en cause. FO ne cesse de dénoncer l'impact de l'organisation du travail sur la souffrance des salariés. Le système actuel individualise les relations sociales et casse le collectif. FO est contre cette logique destructrice. ♦

\* Révision générale des politiques publiques



# ACCORD FORCES DE VENTE



© A. TUDELA/LA POSTE

## À LA POSTE : FO SIGNE !

### Retour en arrière

Trois ans plus tôt, les conseillers bancaires subissent de plein fouet réorganisations, commissionnement revu à la baisse, charge de travail à la hausse, management d'injonction, sanctions toujours plus sévères, et tâches administratives lourdes. La souffrance est quotidienne.

FO demande alors des audiences et tente de faire entendre les appels des conseillers bancaires, mais rien ne se passe. FO organise des réunions aux quatre coins de France pour fédérer les énergies. Le malaise est profond ! FO dépose son premier préavis de grève, en novembre 2009. C'est un succès, 11 % de grévistes (selon la direction...). Enseigne et Banque Postale se renvoient alors la balle !

FO exige qu'il n'y ait qu'un seul donneur d'ordre. Mais il ne se passe toujours rien ! Lasse d'attendre, Force Ouvrière dépose un préavis pour le 5 octobre 2010, appelant les autres syndicats à se joindre au mouvement. Bis repetita., la CFTC nous rejoint puis la CGC, SUD et enfin la CGT et la CDFT, mais pour ces derniers, le ralliement se

fait de mauvaise grâce, en traînant les pieds... la CFDT tente même de saboter la grève, n'en étant pas à l'initiative ! Résultat « officiel » : 46 % de grévistes, en fait, plus de 50 % ! Un chiffre qui résonne comme un coup de tonnerre dans les oreilles de La Banque Postale.

### Ouverture des négociations et signature de l'accord

Les luttes finissent par payer et en mars 2010, les négociations s'ouvrent. Outre plusieurs centaines de promotions, FO obtient +7 % de revalorisation de la prime commerciale bancaire, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (versement de 100 euros pour chaque COFI, 170 pour les COCLI, 240 pour les conseillers spécialisés courant octobre ou novembre). Le volet formation de l'accord n'a pas été négligé. Des formations qualifiantes pour passer de guichetiers à GESCLI, voire COFI et pour passer de COFI à COCLI. Et des formations qui donnent un diplôme bancaire. Pour certains de ces personnels issus de la distribution ou des guichets, il s'agit d'une réelle

reconnaissance. Pour les sorties de métier, une indemnité est créée, pour que mobilité ne rime pas avec perte d'argent : une indemnité sera calculée à partir de la moyenne de la RVB versée au conseiller bancaire concerné durant les deux années précédant celle au cours de laquelle s'effectue la mobilité. C'est une indemnité différentielle : elle est amputée du montant de rémunération variable (quelle qu'en soit la nature) attribué à l'agent dans sa nouvelle fonction et/ou au titre de son ancienne activité de conseiller bancaire (CB) pour la partie de l'année où il a continué à exercer comme conseiller bancaire. Enfin par respect de l'accord Égalité signé par FO au printemps 2011, pour les CB, la loi de la jungle, c'est terminé avec obligation aux managers d'objectiver au prorata du temps partiel. C'est le premier accord concernant la ligne conseil bancaire, il permettra aux CB de faire respecter leurs droits et de pouvoir faire évoluer leur carrière. Début décembre, arriveront les premières commissions de suivi, il s'agira alors de faire vivre et évoluer cet accord. ♦

## YPSO-NUMERICABLE : FO + 2,86 % !

**Force Ouvrière, avec 19,78 % des voix, revient en force ! Avec ce résultat, FO siègera désormais dans toutes les instances (titulaires et suppléants - tous**

**collèges confondus), et passe du quatrième au troisième rang des organisations syndicales représentatives. Un grand merci aux électeurs et à toute l'équipe**

**FO COM Numéricable pour son investissement qui permettra aux délégués de faire entendre leurs voix dans toutes les négociations. ♦**

# La Poste condamnée en appel pour discrimination liée au handicap



FO COM prend acte avec satisfaction de la décision de la Cour d'appel d'Orléans de condamner La Poste pour discrimination à l'égard d'une personne handicapée, qui travaille depuis 18 ans dans l'entreprise. Fait suffisamment rare dans ce type d'affaire pour être signalé, l'avocat général qui est intervenu au nom de l'intérêt général ainsi que la Halde (aujourd'hui, le Défenseur des droits) ont présenté, aux côtés de FO, leurs conclusions en insistant sur l'exemplarité de cette décision de justice. La Poste est condamnée à réintégrer cette personne, et à lui verser 37 967,50 euros à titre de rappel de salaires, 3 796,75 euros de congés payés afférents et 15 000 euros de dommages-intérêts pour préjudice moral. Victime d'une réduction d'effectifs, l'intéressée était dans l'incapacité de répondre aux propositions de reclassement, incluant des mobilités de 25 à 100 kilomètres

qui ne prenaient pas en compte son handicap. Elle s'est retrouvée licenciée ! Depuis plus de deux ans, les juristes et les avocats de FO assurent la défense de cette personne. La flexibilité à outrance et l'implacable logique du « toujours plus avec toujours moins » débouchent sur des situations intolérables où l'humain est méprisé. Une nouvelle fois, la preuve est faite que le dialogue social n'est que de pure façade à la direction du Courrier. Pour preuve, un accord Handicap a été négocié ; celui-ci, signé par FO, était censé apporter des garanties aux personnes handicapées et prévoyait notamment le recrutement de 355 salariés handicapés sur la période 2008-2010. Le Courrier n'a recruté que la moitié des personnes prévues. Pour FO, l'exemplarité de ce jugement doit servir la cause de tous les handicapés ou inaptes au sein de La Poste. ♦

## Une cévéthèque dans la branche des Télécoms !

Kpark

**FO l'affirme bien fort ! Il faut que les jeunes trouvent leur place dans nos métiers des Télécoms. Surtout, ils doivent avoir une perspective d'évolution de carrière dans une ou plusieurs entreprises de la branche. Valoriser et développer**

**son parcours professionnel dans les Télécoms : tels sont les objectifs du site [www.cv-tel.net](http://www.cv-tel.net).**

**Force Ouvrière participera activement au suivi et au bilan de cette expérience. En effet, Force Ouvrière a négocié et signé un**

**accord au niveau de la convention collective nationale des télécommunications.**

**Cet accord a pour objectif de favoriser la reconnaissance des compétences et des expériences professionnelles.**

**Une expérimentation a été mise en place : on dépose son curriculum vitae sur le site.**

**Il sera alors visible par tous les recruteurs des entreprises des télécommunications.**

**Toute personne qui a effectué un stage, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation dans la branche des télécommunications pourra ainsi mettre son CV en ligne et augmenter ses chances de trouver un métier dans la branche Télécoms. ♦**

# Un point sur Geopost

Après plus de 6 mois d'âpres négociations, l'accord de représentation du personnel et de concertation sociale au comité de groupe Géopost a enfin été signé. Il permet ainsi de définir la nouvelle représentativité syndicale. Les membres du Comité de groupe ne sont pas élus, mais désignés par les organisations syndicales (OS) parmi leurs élus de comité d'entreprise ou d'établissement. Les OS se répartissent les sièges au sein des collègues à proportion de leur poids dans ces mêmes collègues lors des dernières élections. FO grâce à ses bons résultats dans les filiales obtient 4 sièges, la CFDT 4 sièges dont 1 au plus fort reste et 2 la CGT. En conséquence, les autres organisations syndicales ne sont plus représentatives. La loi scélérate du 20 août 2008 frappe aussi les comités de groupe ! Suite à une demande de la CFDT, la direction a proposé à la négociation un accord GPEC groupe. Immédiatement, nous lui avons indiqué

que nous ne souhaitons pas d'accord GPEC groupe car il en existait un déjà dans les filiales du groupe Géopost. De plus, la direction a toujours refusé de nous communiquer les éléments obligatoires pour négocier une GPEC. Pour nous, la volonté de la direction était plus de nous orienter vers un accord « *mobilité* » qu'une véritable GPEC. Néanmoins, Géopost a persévéré jusqu'à présenter un simulacre d'accord qu'aucune des 3 organisations syndicales n'a signé. Même la CFDT, qui était demandeuse, ne l'a pas signé. La prochaine fois, il est à souhaiter que Géopost ne réponde pas aux demandes de la CFDT qui vont à l'encontre de l'intérêt des salariés. La délégation Force Ouvrière sera composée de la façon suivante : Représentants élus : Dominique Chevallier, Jean-Marc Gloaguen, Éric Chaix, Sylvain Graff. Délégué syndical : Serge Drocheiner. Représentant syndical : Bruno Robert. ♦

# Part variable vendeur multicanal à FT : des expériences à risques

FO n'a pas signé l'accord Expérimentations sur la PVV multicanal et sa mise en œuvre vient confirmer nos craintes. Explications : tout d'abord, l'expérimentation au niveau local court-circuite les instances nationales de dialogue social sur un sujet ultrasensible, celui de la rémunération. De plus, la direction nous demande de signer un accord spécifique pour la mise en œuvre d'un dispositif dont la mécanique n'est même pas présentée dans le texte. Les objectifs présentés pour ce dispositif PVV vont à l'encontre de nombreux principes que nous avons exigés au niveau national. En particulier, la complexité du système et la multiplicité des critères d'évaluation rendent le dispositif opaque.

Par ailleurs, la manière de prendre en compte la qualité est une escroquerie. La direction fait supporter sur les forces de vente les déficiences du système d'information et des processus, au prétexte qu'une partie des réclamations seraient dues à la prise de commande. La direction pointe du doigt comme un défaut de professionnalisme les dérives qu'elle a elle-même organisées dans le modèle de vente. Tout simplement inacceptable ! FO aurait souhaité négocier nationalement, métier par métier pour d'obtenir des dispositifs de PVV avantageux et bien adaptés. Au contraire, la direction impose une PVV multicanal qui fait déjà grincer des dents les collègues concernés. Affaire à suivre de très près... ♦

# Journée de carence : c'est à La Poste et France Télécom de payer pour leurs fonctionnaires

**Alors que le Gouvernement hésite encore à imposer un quatrième jour de carence\* non-indemnisé pour les salariés malades, il s'obstine à maintenir une journée sans traitement pour les fonctionnaires en arrêt de maladie.**

**FO COM dénonce le caractère stigmatisant et pénalisant de cette mesure. En effet, alors que la « carence » est prise en charge dans 60 % des entreprises, les fonctionnaires, eux, en seraient de leur poche. Dès lors qu'à La Poste et à France Télécom les salariés sont couverts totalement ou partiellement par les entreprises dès le premier jour de maladie, FO COM exige, si le Gouvernement persiste dans cette orientation vexatoire, que La Poste et France Télécom, au nom du principe d'égalité, se conforment à l'usage en couvrant pécuniairement leurs fonctionnaires. ♦**

\* Le délai de carence correspond au laps de temps, au début de l'arrêt, au cours duquel l'assuré ne perçoit pas d'allocation.